

Éoliennes : 30 millions de tonnes de béton pour sauver la biodiversité

À l'horizon 2025, 30 millions de tonnes de béton armé vont être coulés dans le sol de la France pour implanter 20.000 éoliennes programmées par Nicolas Hulot. Comment accepter un tel double langage d'un ministre de l'Environnement qui a déclaré solennellement vouloir protéger la biodiversité de la France et lutter contre l'artificialisation des sols à grands effets d'annonces médiatiques et de shows écologiques ?

20.000 éoliennes terrestre sont programmées par la transition énergétique

Huit milles éoliennes couvrent déjà la France. Pour implanter les vingt mille éoliennes terrestres prévues à l'horizon 2025 par la Transition Énergétique, Nicolas Hulot a autorisé sans l'avouer que 30 millions de tonnes de béton qui ne seront jamais enlevées, soient déversées dans le sol français, par 1,2 million de « camions-toupies ».

Mis à la file, ces camions couvriraient le tiers du tour de la terre.

En effet un socle d'éolienne terrestre est fabriqué en coulant dans le sol 1 500 tonnes de béton sur une armature composée d'un treillis de ferraille mise dans une cavité creusée par des bulldozers et des pelleteuses. Une telle quantité de béton armé est nécessaire pour la « fixer » car elle peut maintenant culminer en bout de pales à 235 mètre de haut et supporter une nacelle de plus de 70 tonnes.

Des accidents spectaculaires qui se multiplient dans toutes les régions du monde depuis les premières machines arrivent en fin de vie, montrent que lorsqu'elles explosent elles projettent à plus de 500 m de distance des morceaux de pales ou de nacelles pesant dans certains cas plusieurs centaines de kilogrammes.

Le socle d'une éolienne a un diamètre d'environ 10 mètres et une épaisseur de l'ordre du mètre. Les 1 500 tonnes de béton armé qui le composent sont enterrés à plus d'un mètre de profondeur. Pour implanter 20.000 éoliennes, c'est un train de 12.000 km (le tiers de la circonférence terrestre) de camions toupies qui vont déverser 30 millions de tonnes de béton dans le sol de la France. Pour une seule éolienne, 60 camion toupies de 25 tonnes de béton chacun sont nécessaires pour la réalisation de ce socle.

Dans la grande majorité des cas, les routes n'existant pas, il faut aussi les construire et pour cela détruire des chemins traditionnels, raser les haies, couper de arbres. On peut affirmer que les socles d'éoliennes sont l'équivalent de véritables blockhaus plantés dans les champs n'importe où et plus particulièrement dans les zones vierges en ou la nature était intacte.

Le béton ne sera jamais enlevé. Qui va payer ce saccage écologique ?

Au bout des 15 ans, durée de vie d'une éolienne, seul le démontage est prévu, et encore pour un montant insuffisant (le septième de la somme en réalité nécessaire). Là aussi, ce sont les propriétaires de terrains, les agriculteurs et les communes qui seront grugés (*) alors qu'elles qui avait cru faire une bonne affaire. Même si l'éolienne est démantelée, le béton, lui, ne sera jamais

enlevé.

En effet, en France il n'existe aucune obligation légale pour enlever ce béton du sol, ce qui est écologiquement absolument scandaleux, montrant encore une fois que l'éolien est une affaire d'argent et qu'il été totalement abandonné par les divers gouvernements depuis 2001 aux lobby des promoteurs du vent qui si fichent comme l'an quarante de la biodiversité et dont seul objet et de faire le plus vite possible le maximum de profits sans se soucier des problèmes futurs.

C'est pour cette raison en outre que la Fédération Environnement Durable (FED) demande un moratoire éolien. Un ministre ne peut prôner la protection de l'écologie et passer son temps à la bafouer.

(*) Le cout du démantèlement pour une éolienne est de 350.00 euros. Le promoteur est tenu de mettre de côté 50.000 euros. Si un agriculteur a gagné 150.000 euros sur 15 ans de loyer pour avoir accepté de louer son terrain, il risque en réalité de se retrouver grugé s'il doit payer le démantèlement. La perte pourrait s'élever pour lui à 150 000 euros.